

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF)

Arrêté n° 2024-58
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024
Cadre d'emplois des attachés territoriaux pour l'accès
au grade d'attaché principal

Le Président de la Communauté de Communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF),

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°87-1099 du 30/12/1987, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu la délibération n°164 du 26/10/2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2022-428 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/06/2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme BOUTELOUP Céline</i>	attaché	attaché principal	1	
<i>M. GOUTTEFANGEAS Louis-Jean</i>	attaché	attaché principal	2	

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à AMBERT, le 12/03/2024

**Le Président,
Daniel FORESTIER**

